



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 92 de l'ordre du jour

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Dainius Baublys (Lituanie)

I. Introduction

1. La question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale conformément à la décision 60/520 du 8 décembre 2005.
2. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2007, sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a inscrit cette question à son ordre du jour et l'a renvoyée à la Première Commission.
3. À sa 1^{re} séance, le 4 octobre 2007, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 88 à 105. Ce débat a eu lieu de la 2^e à la 8^e séance, du 8 au 11 et les 15 et 16 octobre (voir A/C.1/62/PV.2 à 8). La Commission a également consacré 12 séances (9^e à 20^e) à un échange de vues avec le Haut Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables, à des débats avec des experts indépendants et à l'examen de la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées lors de précédentes sessions (voir A/C.1/62/PV.9 à 20). Les différentes questions ont fait l'objet de discussions thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés, également de la 9^e à la 20^e séance, du 17 au 19, du 22 au 26 et le 29 octobre (voir A/C.1/62/PV.9 à 20). Toutes les décisions concernant les projets de résolution ont été prises de la 21^e à la 25^e séance, du 30 octobre au 2 novembre (voir A/C.1/62/PV.21 à 25).
4. Aucun document n'a été soumis au titre de ce point.



II. Examen du projet de décision A/C.1/62/L.51

5. À la 16^e séance, le 24 octobre, le représentant de l'Indonésie a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés, un projet de décision intitulé « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » (A/C.1/62/L.51).

6. À la 24^e séance, le 1^{er} novembre, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/62/L.51 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

L'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ».
